

Arrêté n°AA-2019-11 du 27 septembre 2019

Comité électoral consultatif de l'ISAE-ENSMA

Arrêté de composition à compter du 27 septembre 2019

Le Président du Comité électoral consultatif

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 718-11 à L. 718-12, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D.719-3 à D.719-40 ;
- Vu les statuts de l'ENSMA approuvés en date du 18 janvier 2017 ;
- Vu le décret n°2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'administration n°CA-2017/12-01 du 16 décembre 2017 portant sur le règlement intérieur, notamment l'article 8 ;

ARRÊTE

Article 1 : Composition

Monsieur	FORTUNIER Roland	en qualité de Directeur de l'ISAE-ENSMA et de Président
Madame	CROZATIER Anne	en qualité de Directrice Générale des Services
Monsieur	LEMONNIER Denis	en qualité d' élu au Conseil d'administration, Collège A
Monsieur	VIROT Florent	en qualité d' élu au Conseil d'administration, Collège B
Monsieur	BARON Mickaël	en qualité d' élu au Conseil d'administration, Collège BIATSS
Monsieur	LOUVET Martin	en qualité d' élu au Conseil d'administration, collège usagers
Madame	GAC Marie	en qualité de représentante du Rectorat
Madame	DRECQ Marion	en qualité de représentante suppléante du Rectorat

Article 2 : Publicité et exécution

La Directrice Générale des Services de l'ISAE-ENSMA est chargée de l'exécution du présent arrêté et de sa publication.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 27 septembre 2019

Le Président du Comité électoral consultatif
de l'ISAE-ENSMA,



Roland FORTUNIER

Transmis à Mme la Rectrice, Chancelière des Universités, le 30 SEP. 2019

